

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le dix-huit mars deux mil vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme France DECLERCK – Mme Isabelle VERGER – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : . M. Bruno POLLEZ (pouvoir à M. Christophe GAQUIERE) – Mme Anne-Sophie LIAGRE (pouvoir à M. Jean-Paul COCQUEEL).

Secrétaire de séance : M. Philippe MAZELIE.

N° 2025-05 - Objet : Convention de mise à disposition du mini-bus du CCAS.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le CCAS est propriétaire d'un mini-bus 9 places qui peut être mis à disposition gracieusement aux services municipaux de la Commune de Verlinghem, au prestataire de la Commune de Verlinghem pour l'organisation et la gestion de ses centres de loisirs et aux associations verlinghemmoises. Plus rarement et tout à fait exceptionnellement, le mini-bus a pu être mis à disposition gracieusement aux villes voisines et au SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem.

La convention de mise à disposition du mini-bus avait été approuvée par délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 28 juin 2007. Il convient de mettre à jour cette convention.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve la mise à disposition à titre gracieux du mini-bus du CCAS, dans les conditions de la convention annexée à la présente délibération :**
 - **aux services municipaux de la Commune de Verlinghem,**
 - **au prestataire retenu par la Commune de Verlinghem pour l'organisation de ses centres de loisirs,**
 - **aux associations (Régie sous la loi 1901) et dont le siège social (et/ou l'activité principale) est situé sur la commune de Verlinghem,**
 - **aux villes voisines à titre exceptionnel,**
 - **au SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem à titre exceptionnel,**
- **Approuve les termes de la convention de mise à disposition du mini-bus du CCAS annexée à la présente délibération ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.**

Le secrétaire de séance,
Philippe MAZELIE.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président, Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le 04.04.2025
et la publication le 05.04.2025.
Le Président, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2025_05
Objet :	Convention de mise à disposition du mini-bus du CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-265906115-20250401-DEL_2025_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-265906115-20250401-DEL_2025_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_ccas_2025_05.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20250401-DEL_2025_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	62.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Convention pr__t mini bus CCAS.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20250401-DEL_2025_05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	319.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2025 à 14h39min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2025 à 14h39min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 14h40min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 14h40min15s	Reçu par le MI le 2025-04-04